

BULLETIN D'INFORMATION

JANVIER 2022

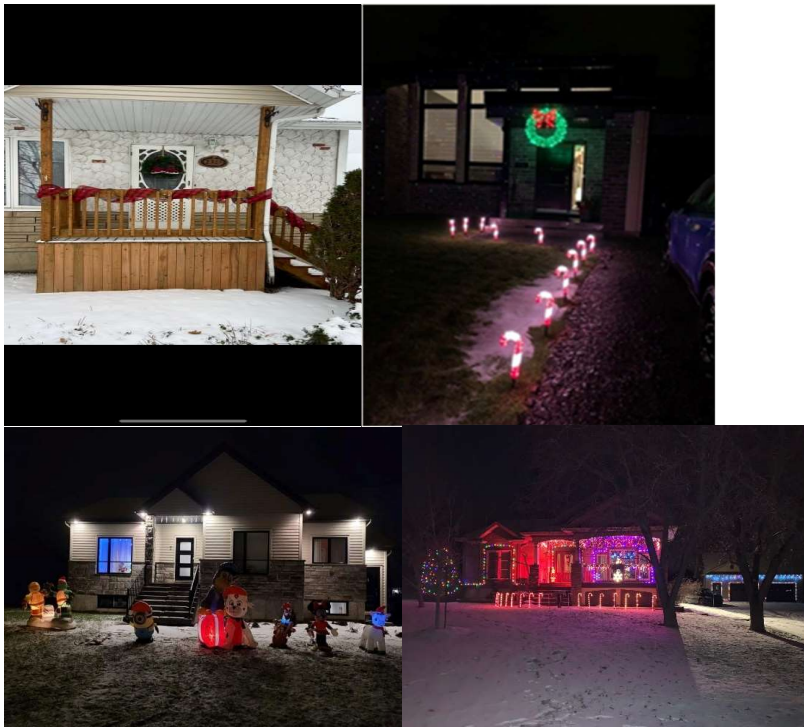
Le Clotildien

Municipalité de Sainte-Clotilde,
2452 ch. De l'Église, Sainte-Clotilde (Québec) J0L 1W0
www.ste-clotilde.ca - info@ste-clotilde.ca - 450-826-3129

INFOS MUNICIPALES

CONCOURS SAINTE-CLOTILDE EN LUMIÈRE

Pour faire suite au concours de décoration de Noël lancé afin d'ajouter de la couleur et de la féerie dans notre communauté, nous sommes très heureux de vous informer que nous avons reçu plusieurs photographies. À cet effet, nous désirons féliciter les quatre gagnants qui ont été choisis au hasard et qui ont remporté une carte cadeau de chez Pont Masson d'une valeur de 200\$ chacune.



Dans ce numéro

Infos municipales

Mot du maire

Sécurité incendie

Hygiène du milieu / Travaux publics

COVID-19

Loisirs

Bibliothèque

SÉANCE DU CONSEIL

Les prochaines séances du conseil municipal se tiendront sans la présence du public afin de respecter les consignes sanitaires concernant la pandémie.

Si vous désirez soumettre une question à la séance du Conseil. Vous pouvez la transmettre par courriel à info@ste-clotilde.ca au plus tard à midi le jour de la séance du Conseil.

Prochaines séances :

27 janvier à 17h30 – Séance extraordinaire pour adoption du budget 2022

7 février 2022 à 19h – Séance ordinaire du conseil



Dek hockey ou patinoire,

Patinoire ou dek hockey,

En ce début d'année, nombreuses seraient les raisons de m'entretenir avec vous. Je tiens avant toute chose à vous souhaiter à toutes et à tous une bonne et heureuse année. Que 2022 vous apporte surtout la santé et vous protège ainsi que votre famille et vos proches.

Il y a présentement un sujet d'actualité qui fait beaucoup jaser à Sainte-Clotilde. La fameuse patinoire ou dek hockey. Plusieurs émettent des commentaires, opinions ou encore des critiques qui, à mon avis, sont non fondées et malheureusement la conséquence de la méconnaissance des critères d'utilisation de ces infrastructures. C'est le moment, je crois, de rétablir les faits, de mettre les choses en perspective et d'apporter une fois pour toutes des précisions claires.

D'entrée de jeu, il faut savoir que ce n'est pas une patinoire qui a été installée, mais bien un dek hockey. Toute une différence!

La patinoire : infrastructure assez simple; dalle de béton plate, quelques bandes, un arrosage sans restriction et le tour est joué. Dans le cas d'une patinoire, lorsqu'il y a réchauffement, l'eau peut rester en place, on n'y joue plus. La durée d'utilisation moyenne d'une patinoire est de 1 ½ mois par année. Cout moyen de construction : 25 000\$.

Dek hockey : Beaucoup plus complexe comme construction et beaucoup plus onéreuse (300 000\$). Le conseil de l'époque avait retenu cette option à la suite d'une consultation publique majoritairement favorable, car un dek hockey a le net avantage de permettre une plus longue utilisation de la surface (minimum de 8 mois par année).

La construction d'une telle infrastructure relève de contraintes techniques très poussées :

- Configuration de la dalle de béton différente (surélévation au centre pour l'évacuation de l'eau de fonte ou en cas de pluie).
- Installation d'une membrane géotextile spéciale ne pouvant être arrosée qu'après au moins quatre jours de grands froids consécutifs. Ne pas respecter ces directives risquerait de détériorer la toile et le cout de remplacement serait au moins de 30 000 \$.

Je comprends la déception des jeunes qui doivent attendre les températures plus froides de janvier ou février pour pouvoir profiter de la glace, par contre, ils pourront pratiquer leur sport préféré durant plusieurs semaines après l'hiver.

J'espère que ces quelques explications sauront vous rassurer et je vous assure que les employés municipaux font tout ce qui est en leur possible pour rendre la glace disponible.

Cordialement,

Votre maire,

Guy-Julien Mayné



LES CENDRES CHAUDES : DEHORS!

Chaque année, il survient en moyenne 140 incendies de bâtiments causés par un mauvais entreposage des cendres chaudes. Les statistiques révèlent que dans la plupart des cas, le contenant était inapproprié ou l'entreposage était inadéquat. Cette source de chaleur compte parmi les 10 premières sources de chaleur identifiées par les pompiers lors de la recherche des causes et des circonstances des incendies.

Comment vous en débarrasser •

- Videz régulièrement les cendres du foyer.
- Jetez les cendres chaudes dans un contenant métallique à fond surélevé et muni d'un couvercle métallique.
- N'utilisez jamais un aspirateur pour ramasser les cendres chaudes.
- Déposez le contenant à l'extérieur sur une surface non combustible.
- Gardez une distance minimale d'un mètre entre le contenant métallique et les murs de la maison, du garage, du cabanon et de toute autre matière combustible comme une haie ou un abri de toile.
- Les cendres devraient reposer dans ce contenant au moins 3 à 7 jours avant d'être jetées dans un autre contenant tels le bac de matières organiques ou la poubelle. À cet effet, consultez également les recommandations de votre municipalité.
- Avant de transvider les cendres dans un autre type de contenant, vérifiez que ces dernières sont parfaitement refroidies. Brassez les cendres régulièrement afin de vous assurer qu'aucune chaleur ne s'en dégage.
- Pour plus de précautions, conservez les cendres durant toute la saison hivernale et débarrassez-vous-en seulement au printemps.
- Attention ! Les cendres chaudes dégagent du monoxyde de carbone ; c'est pourquoi elles doivent être entreposées à l'extérieur de la maison ou du garage.



OMNialert 
alertes et notifications
ÊTES-VOUS INSCRITS?
<https://ste-clotilde.omnivigil.com>

HYGIÈNE DU MILIEU TRAVAUX PUBLICS



Matières acceptées dans le bac de récupération

Contenants, emballages, imprimés et journaux

RECYC-QUÉBEC
Québec

en partenariat avec le
COMITÉ CONJOINT SUR LES MATIÈRES
RECYCLABLES DE LA COLLECTE SÉLECTIVE

PAPIER ET CARTON

- journaux, circulaires, revues
- feuilles, enveloppes et sacs de papier
- livres, annuaires téléphoniques
- rouleaux de carton
- boîtes de carton
- boîtes d'œufs
- cartons de lait et de jus à pignon
- contenants aseptiques (type Tetra Pak^{MD})



PLASTIQUE

- bouteilles, contenants et emballages de produits alimentaires, de boissons, de cosmétiques, de produits d'hygiène personnelle et d'entretien ménager identifiés par un de ces symboles :



- bouchons et couvercles
- sacs et pellicules d'emballage



VERRE

- bouteilles et pots, peu importe la couleur



MÉTAL

- papier et contenants d'aluminium
- bouteilles et canettes d'aluminium
- boîtes de conserve
- bouchons et couvercles



INTERDICTION DE STATIONNEMENT DANS LES RUES LA NUIT

En vertu de la réglementation municipale, il est interdit de stationner votre véhicule dans la rue du 15 novembre au 15 avril de 23h à 6h.

Stationnement de nuit





LE RESPECT DES DIFFÉRENCES CHEZ NOS ENFANTS

En tant que parent et en tant que membre de cette municipalité, nous avons tous à cœur le bien-être de nos enfants. Nous rêvons tous que ceux-ci s'épanouissent pleinement, qu'ils aient des amis avec des influences positives et qu'ils puissent se sentir en sécurité au jour le jour. Certains enfants ont des défis plus grands que d'autres qui les mettent à l'épreuve très tôt dans leurs vies.

L'institut national de la statistique du Québec présente un portrait des réalités avec lesquelles nous devons composer. Selon les régions, on peut retrouver jusqu'à 16% des jeunes aux prises avec un **TDHA** (trouble de déficit d'attention avec hyperactivité).¹ Ces enfants avec l'énergie débordante et l'attention limitée sont nos jeunes qui fréquentent nos parcs, nos écoles et nos activités.

Le trouble du spectre de l'autisme est également présent dans notre portrait démographique et bien qu'encore mécompris, il cause des défis de taille pour les parents qui accompagnent leurs enfants dans leurs développements. La Fédération québécoise de l'autisme explique que les enfants aux prises avec un trouble du spectre de l'autisme rencontrent généralement des difficultés au niveau de la **communication et des interactions sociales** en plus d'avoir des **comportements et des intérêts spécifiques**.¹ Les symptômes du trouble du spectre de l'autisme peuvent être légers à sévères et limitent le fonctionnement des enfants autistes au quotidien.

Il est important de **sensibiliser et d'éduquer nos enfants** à respecter les différences dans la vie de tous les jours pour un mieux-vivre en communauté.

La compréhension des différences aide les enfants à améliorer leurs interactions amicales et promeut un climat de confiance et de sécurité lorsqu'ils jouent dans nos aires publiques. Chacun d'entre nous fait partie de l'équation pour sensibiliser nos enfants aux différences.

La bienveillance chez nous – Quelques règles à enseigner aux enfants pour une communauté plus forte et ouverte aux différences

- Il n'y a pas de normalité. Chaque enfant est différent et c'est avec les forces et faiblesses de chacun que nous devenons plus fort.
- Le respect s'applique à tous. On se comporte avec les autres comme on aimerait se faire traiter.
- Dans un cas d'agression verbale ou physique, on va chercher un adulte. On n'essaie pas de régler la situation en répliquant plus agressivement.
- Les actes de violence ne sont pas tolérés dans nos rues. On doit dénoncer ouvertement les comportements fautifs.
- Insulter l'autre, cracher sur l'autre, frapper sur l'autre sont des comportements intimidateurs. On doit interdire ces comportements chez nos jeunes.

Par Julie Dupuis, conseillère municipale district 3, responsable de la politique familiale et fière maman d'enfants TDAH.

¹ <https://www.inspq.qc.ca/publications/2535>

² <https://www.autisme.qc.ca/tsa.html>

COVID-19



UTILISER UN TEST RAPIDE

Faites un test rapide quand vous avez des symptômes de la COVID-19.



Fièvre



Toux ou mal de gorge



Perte du goût ou de l'odorat

Quoi faire selon le résultat obtenu ?

1^{er} test

Positif

ISOLEZ-VOUS



Négatif

ISOLEZ-VOUS et faites un 2^e test 24h plus tard



2^e test

Positif

ISOLEZ-VOUS



Négatif

Reprenez vos activités en respectant les consignes sanitaires

Si vous n'avez pas de tests rapides et que vous avez des symptômes : isolez-vous ▶

Pour connaître la durée de l'isolement prévue selon votre situation :

[Québec.ca/isolement](https://quebec.ca/isolement)

Votre gouvernement

Québec



DURÉE DE L'ISOLEMENT

	12 ans et plus	Moins de 12 ans	Personnes immunosupprimées
Adéquatement vacciné	5 jours* (les 5 jours suivants avec port du masque en tout temps)	5 jours et refaire un test rapide le 5 ^e jour. • Si le test est positif, poursuivre l'isolement durant 5 jours supplémentaires.	21 jours
Non adéquatement vacciné	10 jours	• Si le test est négatif, l'enfant peut reprendre ses activités.	

* Si les symptômes s'améliorent et après au moins 24 heures sans fièvre.

Si vous êtes un **travailleur de la santé**, communiquez avec votre milieu de travail pour recevoir les consignes de levée de l'isolement et de retour au travail.

Pour plus d'information :

[Québec.ca/isolement](https://quebec.ca/isolement)

Votre gouvernement

Québec

DÈS LE 17 JANVIER 2022

- ✓ Fin du couvre-feu
- ✓ Réouverture des milieux d'enseignement

DÈS LE 23 JANVIER 2022

- ✓ Réouverture des commerces de vente au détail et des entreprises de soins personnels le dimanche

DÈS LE 24 JANVIER 2022

- ✓ Passeport vaccinal pour accéder aux commerces dont la superficie est supérieure à 1500 mètres carrés, à l'exception de ceux dont l'activité principale est la vente de produits d'épicerie ou de pharmacie

[Québec.ca/coronavirus](https://quebec.ca/coronavirus)

Votre gouvernement

Québec



Opération vaccination COVID-19

Dès le 18 janvier 2022

Le passeport vaccinal sera **obligatoire** pour accéder aux commerces suivants :

- SAQ
- SQDC

[Québec.ca/passeportvaccinal](https://quebec.ca/passeportvaccinal)

Votre gouvernement

Québec



Opération vaccination COVID-19



Avez-vous pris rendez-vous pour votre dose de rappel ?

[Québec.ca/vaccinCOVID](https://quebec.ca/vaccinCOVID)



RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX DES PATINOIRES

- Les enfants de 12 ans et moins doivent être accompagnés d'un adulte.
- Le port du casque protecteur est fortement recommandé pour les enfants de 10 ans et moins ainsi que pour tous les patineurs débutants de tous âges.
- Nous demandons aux adultes de développer le sens civique des plus jeunes en les invitant à respecter les règlements en vigueur, et ce, afin que tous puissent tirer le maximum de bénéfice du patin et du hockey libre.
- Les breuvages alcoolisés ainsi que les drogues sont strictement interdits sur les lieux.
- Il est strictement interdit de :
 - De se tirailler ou se bousculer
 - De jeter des objets sur la patinoire
 - D'être sur la patinoire avec un traîneau
 - De faire des courses ou patiner à des vitesses excessives

La municipalité se réserve le droit de fermer les patinoires en tout temps, et ce, sans préavis.



RÈGLEMENTS HOCKEY LIBRE

Le hockey libre se pratique seulement sur la grande patinoire.

Cette période de hockey se veut une activité participative et non compétitive.

Il est primordial de respecter le calibre de tous les joueurs se trouvant sur la patinoire.

Tous les joueurs se trouvant sur la glace ont le droit de jouer, peu importe leur âge.

Chaque participant est tenu de faire preuve de civisme envers les autres joueurs et de respecter le matériel en place.

Le jeu avec contact est strictement défendu, aucune mise en échec, ou bousculade ou bagarre.

En cas d'urgence, de blessures ou autres, composez immédiatement le 911



BIBLIOTHÈQUE



Vous ne trouvez pas le livre dont vous avez envie à votre bibliothèque? Vous pouvez le demander gratuitement dans une autre bibliothèque! Faites votre demande de prêt entre bibliothèques sur le portail ZPortal. Vous pouvez venir nous demander de l'aide en bibliothèque lors des heures d'ouverture.

<http://bit.ly/pretentrebibliotheques>



Nouveautés en bibliothèque



HORAIRE BIBLIOTHÈQUE

Mardi de 15h30 à 19h00
Mercredi de 16h00 à 18h30



BIBLIOTHÈQUE
SANS FRAIS
DE RETARD

